



**CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN  
3-10 septembre 2021, Marseille, France**

## **Rapport du Conseil de l'UICN**

**Action requise :** Le Congrès mondial de la nature est invité à EXAMINER le projet de rapport du Conseil de l'UICN au Congrès.

### **I. Introduction**

Le présent rapport rend compte des principales activités et réalisations du Conseil de l'UICN de 2016 à 2021, une période marquée par la pandémie mondiale de Covid-19. Cette tragédie a non seulement bouleversé l'existence et mis en péril les moyens de subsistance de plusieurs millions de personnes mais elle a aussi mis en lumière le caractère essentiel d'une relation saine entre l'homme et la nature.

Principal organe de gouvernance de l'Union, le Conseil de l'UICN constitue le quatrième pilier de l'Union aux côtés des Membres, du Secrétariat et des Commissions. Il travaille et agit au nom des Membres de l'Union entre les sessions du Congrès mondial de la nature. Depuis son élection en 2016, il a abordé de nombreuses questions et s'est acquitté des fonctions qui lui incombent au titre de l'Article 37 des [Statuts de l'UICN](#), à savoir assumer la responsabilité de la surveillance et du contrôle général de toutes les affaires de l'UICN. Il s'agissait notamment de : décider de la direction stratégique et de l'orientation politique du travail de l'Union ; offrir une surveillance et des conseils sur la performance des composantes de l'Union dans son ensemble, et du/de la Directeur(rice) général(e) en particulier, en encourageant la cohérence parmi ses parties constituantes ; remplir ses responsabilités fiduciaires envers les Membres de l'Union et leur rendre des comptes sur la réalisation des objectifs de l'Union ; et encourager le/la Directeur(rice) général(e) à communiquer les objectifs, la politique et le Programme de l'UICN à la communauté mondiale. Si de nombreux succès ont été enregistrés, le Conseil est constamment confronté à de nouveaux défis dans le cadre de ses fonctions, des défis qu'il appartiendra au prochain Conseil de relever à son tour.

Le Conseil de l'UICN a orienté la mise en œuvre des résultats du Congrès mondial de la nature de 2016 à Hawaii en assurant la surveillance du Secrétariat et en soutenant les travaux des Membres, des Commissions et du Secrétariat.

Le Conseil de l'UICN exerce ses fonctions à titre bénévole et ses membres ne sont pas rémunérés en échange du vaste éventail de services fournis. Il s'acquitte de ses fonctions par l'intermédiaire de trois comités permanents [Comité institutionnel et de gouvernance (CIG) ; Comité du Programme et des politiques (CPP) ; Comité des finances et audit (CFA)], du Bureau de l'UICN, de son Président et de ses Vice-présidents, et de plusieurs groupes d'étude et groupes de travail (voir annexe 1).

### **II. La gouvernance pendant la pandémie : une question complexe aux effets à long terme**

La question de la gouvernance pendant la pandémie s'est révélée une problématique complexe aux effets à long terme pour l'Union. Si la crise sanitaire a bouleversé nos méthodes de travail traditionnelles et suscité de nombreuses inquiétudes, elle fut également

pour nous l'occasion de développer nos méthodes de gouvernance et de gestion. Nous avons recouru à des outils virtuels pour continuer à influencer sur les décideurs au moyen de nos atouts majeurs : le pouvoir de la science, le respect de la diversité des systèmes de connaissance, la capacité à mobiliser et la force du réseau mondial pour la conservation de la nature.

En mars 2020, peu de temps après le début de la pandémie de Covid-19, le Conseil de l'UICN a pris la décision de reporter le Congrès mondial de la nature de juin 2020 à janvier 2021. En septembre 2020, compte tenu des fortes incertitudes quant à l'évolution de la pandémie, le Conseil a à nouveau décidé de repousser le Congrès à une date ultérieure à définir en accord avec le pays hôte. En décembre 2020, le Conseil a finalement pris la décision de réunir le Congrès à Marseille en septembre 2021. Par la suite, sur la base d'une étude approfondie établie par le Secrétariat en collaboration avec le pays hôte et examinée par le Comité préparatoire du Congrès, le Conseil de l'UICN a décidé en avril 2021<sup>1</sup> de maintenir le Congrès prévu pour septembre 2021 à Marseille sous forme d'événement en présentiel. Son organisation a néanmoins été revue de manière à permettre une participation virtuelle (en distanciel) à plusieurs sessions du Congrès, d'où son format « hybride ».

Pour assurer la continuité des activités de l'Union pendant cette période, le Conseil a soumis un nombre restreint de points de décision inscrits à l'ordre du jour du Congrès à un vote électronique de la part des Membres de l'UICN<sup>2</sup>. Lors de ce vote, qui s'est clôturé le 10 février 2021<sup>3</sup>, les Membres de l'UICN ont adopté, entre autres, le Programme et le Plan financier de l'UICN 2021-2024, les mandats des Commissions de l'UICN 2021-2024, les états financiers vérifiés pour la période 2016-2019 et les cotisations des Membres pour la prochaine période quadriennale. Compte tenu de ses obligations statutaires et en réponse aux Membres de l'UICN, le Conseil a décidé que les élections seraient organisées en ligne tandis que les motions que le Groupe de travail sur les motions avait précédemment convenu de soumettre au Congrès feraient l'objet d'un vote sur place ou par procuration<sup>4</sup>.

### III. Définition d'une orientation stratégique pour l'Union

#### *Programme*

Un nouveau Programme à long terme visant à préparer l'Union aux dix prochaines années a été adopté par le Conseil de l'UICN en février 2020<sup>5</sup>, puis approuvé par les Membres de l'UICN à l'occasion d'un vote en ligne organisé en février 2021. Le Conseil, par le biais de ses activités dans le cadre du Comité du Programme et des politiques (CPP) et de sa collaboration avec les Membres, joue un rôle stratégique dans la préparation du Programme en procurant des conseils et une expertise technique au Secrétariat et en surveillant les activités lors de la phase ultérieure de mise en œuvre.

Citons parmi les grandes nouveautés du Programme une nouvelle perspective à long terme. Le [Programme pour l'UICN Nature 2030](#) se fixe un horizon sur dix ans (2021-2030), gage d'un alignement plus étroit sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. **Nature 2030**, un Programme réellement unifié conformément aux préconisations de la [Charte « Un](#)

---

<sup>1</sup> Cf. [Décision du Conseil C103/2 \(en anglais uniquement\)](#)

<sup>2</sup> Cf. [Décision du Conseil C100/3](#)

<sup>3</sup> Voir les [résultats du vote électronique qui s'est clôturé le 10 février 2021](#)

<sup>4</sup> Cf. [Décision du Conseil C104/2](#)

<sup>5</sup> Cf. [Décision du Conseil C98/2](#)

[seul Programme » de l'UICN](#), se veut un appel à la mobilisation à l'adresse de l'ensemble de l'Union. Ce document stratégique de haut niveau vise à renforcer l'action et l'impact de l'Union de manière plus efficace en s'appuyant sur les attributions, les capacités et les caractéristiques propres à chacun des éléments constitutifs de l'Union : ses Membres, ses Commissions, ses Comités nationaux et régionaux et son Secrétariat.

Les activités du Conseil visant à sensibiliser au rôle de premier plan joué par les océans en faveur des hommes et de la nature ont été encouragées avec la nomination au sein du Conseil d'un Point focal mondial pour les océans. Le Programme de l'UICN traduit également cette volonté, son objectif étant de mettre l'accent sur le renforcement des cadres juridiques nationaux et internationaux et sur les investissements durables cherchant à préserver et à restaurer la biodiversité marine et côtière et les services y afférents. Fruit du travail du Conseil et des Commissions, l'annexe au programme de l'UICN rend également compte de l'importance de l'é étroitesse des liens entre la biodiversité, la santé et le changement climatique. En outre, en février 2020, le Conseil a approuvé le [Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature](#), lequel donne des orientations pour établir si les solutions fondées sur la nature répondent efficacement à certains enjeux mondiaux comme la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la santé humaine ou le changement climatique.

Lors du Congrès mondial de la nature de 2016, les Membres de l'UICN ont adopté la [Résolution 029](#), *Intégrer la dimension urbaine de la conservation dans les travaux de l'UICN*. La motion avait été préparée par le Groupe d'étude sur le milieu urbain établi par le Conseil. Pour mettre en œuvre cette Résolution, les Membres invitaient le Conseil – l'organe décisionnel suprême de l'UICN – à créer une Alliance urbaine de l'UICN composée d'une vaste coalition d'éléments constitutifs de l'UICN. Cette [Alliance urbaine de l'UICN](#) a vu le jour fin 2018 et les travaux menés à bien depuis cette date n'ont fait que confirmer la nécessité d'un renforcement des alliances et des outils pour préserver la nature en milieu urbain.

Parallèlement à son rôle en matière d'élaboration de politiques et d'orientation du travail de l'Union dans le cadre de son Programme, le Conseil a proposé et parrainé plusieurs motions tournées vers l'avenir. Il a notamment présenté une [motion](#) demandant à l'Union d'entamer des travaux en vue d'élaborer une politique de l'UICN sur la biologie de synthèse et la conservation de la biodiversité ainsi qu'une autre [motion](#) sur la protection des droits des défenseurs de l'environnement et des lanceurs d'alerte. Les travaux du Conseil sur ce dernier thème trouveront leur aboutissement dans une réunion de haut niveau prévue lors du Congrès de Marseille.

Le Conseil a également insisté à plusieurs reprises sur le rôle joué par les jeunes dans les travaux de l'UICN, et ce à tous les niveaux. Couronné de succès, le Sommet mondial de la jeunesse organisé au printemps 2021, en prélude au Congrès, sous l'égide de la Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN, illustre cette volonté.

## **Gouvernance**

Le Conseil, par le biais de son Comité institutionnel et de gouvernance (CIG), a entamé une série d'initiatives visant à améliorer la gouvernance<sup>6</sup>, notamment en renforçant la responsabilisation envers les Membres et la collaboration avec ces derniers, au moyen d'une [motion](#) destinée à organiser plus efficacement les réformes de Comités de Membres, en améliorant la supervision et la transparence, et en renforçant les capacités en matière de développement stratégique.

---

<sup>6</sup> Cf. [Décision du Conseil C94/5](#)

Le Conseil a reconnu le Groupe mondial pour le développement des Comités nationaux et régionaux en 2017<sup>7</sup>, adopté une nouvelle Stratégie des Membres en février 2020<sup>8</sup>, et demandé à la Directrice générale de veiller au recrutement de nouveaux Membres issus de régions où ils sont actuellement sous-représentés<sup>9</sup>.

Le Conseil a apporté la preuve de sa détermination à renforcer la diversité au sein de l'UICN. Il a élaboré une Approche globale de l'égalité hommes-femmes en 2020<sup>10</sup>, laquelle sera présentée pour adoption au Congrès de Marseille, et intégré des obligations en matière de diversité dans le Programme de travail de l'UICN de 2021<sup>11</sup> afin d'engager des Membres de l'UICN et d'orienter le développement de l'Union de manière plus équitable. Conformément à l'Article 38 f) des Statuts, le Conseil a nommé un autochtone au Conseil<sup>12</sup> et parrainé une [motion](#) visant à créer un siège permanent de Représentant des peuples autochtones au sein du Conseil.

En 2017, le Bureau et la Directrice générale ont convenu qu'il importait que le Conseil ait accès à l'ensemble des informations requises pour renforcer la supervision et l'orientation stratégique, à l'exception des informations protégées par la législation en vigueur<sup>13</sup>. Le Conseil a rendu effectif le renforcement du rôle du Bureau et des comités permanents, ce qui constituait un élément clé des réformes sur la gouvernance adoptées par le précédent Conseil vers la fin de son mandat, en avril 2016, afin de permettre au Conseil d'exercer pleinement ses fonctions en matière de surveillance et d'orientation stratégique<sup>14</sup>.

Le Conseil a renforcé les exigences en matière d'établissement de rapports du Chef de l'Unité de surveillance de sorte qu'il/elle rende compte également au Conseil. Dans sa réponse à l'Évaluation externe, il a préconisé d'étudier des mécanismes appropriés et recommandé que le Conseil participe à l'évaluation du Conseiller juridique nommée(e) par le Conseil [Article 46 o) des Statuts] et du Secrétaire du Conseil, lequel/laquelle est approuvé(e) par le Conseil et nommé(e) en consultation avec le Président de l'UICN (Article 56*bis* du Règlement).

Dans sa [Réponse](#) à l'étude [External Review of Aspects of IUCN's Governance](#) (Évaluation externe des aspects de la gouvernance de l'UICN), le Conseil s'est engagé à améliorer la gouvernance de l'UICN, ce qui servira de fondement aux travaux du prochain Conseil destinés à renforcer la capacité du Conseil à s'acquitter de ses responsabilités statutaires. Le Conseil a préparé une [motion](#) proposant que l'UICN entame un processus complet de planification stratégique qui traite également de la stabilité financière de l'Union.

## **Finances**

Le Conseil, par le biais de son Comité des finances et audit (CFA), a adopté plusieurs politiques, à savoir la Politique relative aux ressources humaines, la Politique relative aux risques et la Politique relative aux investissements, ainsi que des Règles financières applicables aux Commissions, dans le but d'améliorer les résultats et la gestion des ressources, notamment financières et humaines, et de réduire les éventuels risques pour

---

<sup>7</sup> Cf. [Décision du Conseil C92/11](#)

<sup>8</sup> Cf. [Décision du Conseil C98/24](#)

<sup>9</sup> Cf. [Décision du Conseil C93/12](#)

<sup>10</sup> Cf. [Décision du Conseil C100/2 \(Annexe 5\)](#)

<sup>11</sup> Cf. [Décision du Conseil C95/8](#)

<sup>12</sup> Cf. [Décision du Conseil C94/20](#)

<sup>13</sup> Cf. [Summary minutes C88/7 of the 73<sup>rd</sup> meeting of the Bureau \(November 2017\), p. 8 \(en anglais uniquement\)](#)

<sup>14</sup> Cf. [Council decision C88/7 \(April 2016\) \(en anglais uniquement\)](#)

l'Union. Le CFA a également examiné le portefeuille de placements et modifié la structure des investissements de manière à obtenir des revenus plus importants tout en maintenant un niveau de risque similaire.

En outre, le CFA a créé un Groupe d'étude chargé de déceler les risques liés au modèle financier de l'UICN, tant en termes de revenus que de dépenses, et de proposer une orientation stratégique sur le plan financier accompagnée d'un projet pour assurer la viabilité financière à long terme de l'Union après 2020. Au nombre des risques externes pris en compte figurait la dépendance en termes de ressources financières envers une poignée d'États et la forte diminution des revenus provenant d'accords-cadres au cours des cinq dernières années. Parmi les difficultés internes mises au jour figurent le caractère suffisamment important ou non des réserves pour compenser les risques potentiels, notamment au vu de l'ampleur du portefeuille de projets, et la structure du modèle financier, lequel ne permet pas de dégager suffisamment de fonds à partir des opérations, une fois les charges déduites, pour constituer des réserves ou investir dans le développement et la croissance.

Il a donc été proposé de prendre des mesures pour réévaluer le montant approprié des réserves nécessaires pour faire face aux risques actuels et à venir, consolider et diversifier les sources de revenus, et réexaminer de manière systématique les modèles et les pratiques en termes de coûts et d'efficacité.

L'orientation stratégique sur le plan financier et sa concrétisation telles que proposées par le Groupe d'étude ont ensuite été revues à la lumière de la pandémie, laquelle a eu une incidence négative sur la mise en œuvre des projets et l'obtention de ressources financières et entraîné des dépenses imprévues et une diminution du niveau des réserves disponibles.

Le Conseil proposera au Congrès une [motion](#) visant à renforcer la gouvernance financière et à redéfinir les fonctions du Trésorier, lequel sera désormais essentiellement chargé(e) de donner des conseils et de faire rapport au Conseil. Le Conseil, avec l'appui du CFA et du Trésorier, est chargé d'assurer la stabilité financière à long terme de l'UICN et de surveiller la mise en œuvre par le Secrétariat des stratégies et politiques dont il a été convenu. Peu de précisions sont données sur la manière de procéder en la matière, et ce point mériterait de faire rapidement l'objet d'un examen, de préférence indépendant, face à l'acuité de nouveaux défis sur le plan financier.

Le CFA a également élaboré un projet de stratégie financière à long terme pour l'UICN, lequel devrait être finalisé par le prochain Conseil. L'actuel Conseil a ainsi soumis une [motion](#) au Congrès afin de demander au prochain Conseil d'élaborer une stratégie financière à long terme qui s'aligne sur la stratégie globale de l'Union.

#### **IV. Surveillance et conseils en matière de performance**

Le Conseil est chargé d'« offrir une surveillance et des conseils sur la performance des composantes de l'Union » [Article 37 b) ii) des Statuts].

Le Comité préparatoire du Congrès a supervisé les préparatifs du Congrès mondial de la nature à Marseille, notamment : l'inspection du site, l'approbation des mesures sanitaires pour le Congrès en tenant compte de la pandémie de Covid-19, la sélection des événements du Forum, y compris les événements de haut niveau, et les conseils au Secrétariat concernant la diversité des participants et des intervenants, comme énoncé dans la Stratégie d'intégration des questions d'égalité hommes-femmes lors des événements de l'UICN.

Le Conseil a renforcé les critères de performance des Conseillers en ce qui concerne leurs fonctions aussi bien en tant que membres du Conseil que de ses comités permanents<sup>15</sup>. Il a également révisé et mis à jour le Code de conduite pour les Conseillers et le Manuel du Conseil.

Le Conseil est également chargé d'évaluer le travail des Commissions à raison d'une fois par an [Article 46 f) des Statuts]. En février 2020, les Commissions comptaient plus de 15 000 membres, et nombre d'entre eux participaient aux activités de plusieurs Commissions. Sous l'effet de la pandémie, toutes les Commissions ont réussi à mobiliser leurs membres en distanciel en organisant toute une série de webinaires.

Le Président et les Vice-présidents de l'UICN sont chargés d'évaluer le travail du Directeur général conformément à l'Article 46 k) des Statuts de l'UICN. En application d'une décision du Conseil précédent, les objectifs du Directeur général ont été fixés et les évaluations effectuées tous les ans, ce qui renforce le rôle du Conseil en matière de surveillance, de développement stratégique et d'orientation politique. En outre, le Conseil approuve le rapport annuel du Directeur général et les états financiers vérifiés [Article 46 g) des Statuts]. Après examen des rapports des auditeurs externes, tous « sans réserve », le Conseil a approuvé les états financiers vérifiés pour les années 2016 à 2020.

Le CFA a assuré le contrôle de la stabilité financière de l'Union et mis au jour les risques suivants pour l'Union : 1) un niveau de réserves trop faible pour atténuer l'incidence de risques imprévus ; 2) une faible production de revenus imputable à la lenteur de la mise en œuvre des projets ainsi qu'un assez faible recouvrement des frais généraux ; 3) une baisse des revenus provenant d'accords-cadres et une dépendance envers une poignée de donateurs ; 4) des investissements de départ élevés pour l'élaboration de vastes projets par rapport aux possibilités de recouvrement de ces coûts ; et 5) une faible production de revenus à partir des investissements consentis conformément à la politique d'investissement dont il a été convenu et qui fait d'un faible niveau de risque la condition préalable à tout investissement.

Le contrôle de la politique et des pratiques en matière de ressources humaines fait partie des principales fonctions du Conseil. Cependant, en dehors de l'examen et de l'approbation de politiques, il s'est révélé difficile de s'acquitter de cette fonction. Faire la distinction entre questions de micro-gestion et de contrôle est toujours délicat, ce qui a souvent conduit à s'appuyer sur les informations fournies par le Secrétariat pour remplir cette mission.

En 2018, le Conseil de l'UICN a chargé la société Stewardship & Governance Associates (SGA) de mener une évaluation de la gouvernance de l'UICN. Publié en juillet 2019, le document intitulé [External Review of Aspects of IUCN's Governance](#) (Évaluation externe des aspects de la gouvernance de l'UICN) dresse une liste des principales mesures à prendre pour renforcer les quatre grands piliers de la gouvernance : les individus, l'architecture de l'information, les structures et les processus, et la culture institutionnelle. Un groupe de travail établi par le Conseil a examiné les conclusions de l'évaluation et rédigé une réponse. Après examen par le Comité institutionnel et de gouvernance, la [Réponse du Conseil](#) a été approuvée par le Conseil au début du mois de janvier 2020. Comme dans le cas d'évaluations antérieures, le Conseil actuel a pris certaines mesures et transmet les mesures qu'il reste à prendre au nouveau Conseil.

---

<sup>15</sup> Cf. Décision du Bureau B97/2 (août 2021) [LINK TO BE ADDED WHEN B97 DECISIONS ARE PUBLISHED ON THE WEBSITE](#)

## V. Responsabilités fiduciaires envers les Membres de l'Union

Le Conseil consacre une grande partie de son temps à s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires.

Le Conseil a insisté sur l'importance de la collaboration entre les Conseillers régionaux et les Membres de l'UICN, de manière à veiller à ce que leurs intérêts soient respectés et à favoriser l'instauration et le renforcement d'une relation de confiance. Pour ce faire, il a approuvé l'octroi d'un petit budget afin d'aider les Conseillers ayant des difficultés à assister aux réunions des Membres pour des raisons financières<sup>16</sup>. Normalement, il est demandé aux Conseillers de prendre ces frais à leur charge, ce qui peut s'avérer difficile pour nombre d'entre eux. Le Conseil de l'UICN demande instamment au nouveau Conseil de prévoir des dotations budgétaires adéquates pour la gouvernance.

Le Conseil a également examiné et approuvé les plans de travail et les budgets annuels pour les années 2017 à 2021.

Le Conseil a la responsabilité fiduciaire de la stabilité financière de l'Union (Articles 46 f) et 83 des Statuts). À ce titre, il a recensé les principales difficultés rencontrées en matière de viabilité financière et, en 2017, il a demandé à la Directrice générale de maintenir l'objectif de réserves financières d'un montant de 25 millions de CHF. Il s'est également penché sur les faiblesses structurelles du modèle de financement de l'UICN et a relevé certains des défis financiers inhérents à la structure centre-régions de l'UICN. Le Conseil a approuvé un budget de 250 000 CHF pour permettre à l'actuel Directeur général d'investir dans l'augmentation des revenus au cours des quatre prochaines années. Il importera de poursuivre en ce sens une fois le nouveau Conseil nommé et de consentir des ressources et des efforts accrus en vue du renforcement de la gouvernance et de la surveillance financières.

Le Conseil de l'UICN a nommé un nouveau Directeur général en 2020, conformément à l'Article 46 j) des Statuts. La dernière partie du processus s'est révélée difficile en raison des restrictions liées au COVID en matière de voyages et de réunions en présentiel. Le nouveau Directeur général jouit d'une vaste expérience dans les domaines de la gestion durable des ressources et de l'économie verte. Il a étudié et défini les contours des relations entre politique environnementale, développement économique et justice sociale du point de vue du régulateur public, de l'entrepreneur et du scientifique.

Comme visé dans les Statuts de l'UICN, chaque demande d'adhésion à l'UICN doit faire l'objet d'un processus de vérification approfondi et d'une consultation de tous les membres de l'UICN. Ce processus a été renforcé en mai 2018 avec l'introduction de nouveaux critères en matière de diligence raisonnable<sup>17</sup>. Conformément à cette nouvelle procédure, le Conseil a admis 346 nouveaux Membres de l'UICN, dont 12 États (à compter du 18 août 2021). Malheureusement, certains États Membres n'ayant pas renouvelé leur adhésion, le Conseil de l'UICN a demandé à la Directrice générale de prendre des mesures pour attirer et retenir des États membres. Une [motion](#) du Conseil traite des conditions pour la réadmission d'anciens États membres.

Depuis le Congrès de 2016, le Conseil de l'UICN a reconnu sept Comités nationaux de l'UICN provenant du Belize, du Bénin, du Cambodge, du Chili, de Palestine, des Émirats arabes unis et des États-Unis d'Amérique.

---

<sup>16</sup> Cf. [Décision du Conseil C94/11](#)

<sup>17</sup> Cf. [Décision du Conseil C94/13](#)

Le Conseil a nommé les Vice-présidents et les membres du Comité directeur des six Commissions de l'UICN sur proposition de leurs Présidents respectifs.

À l'issue d'une procédure d'appel d'offres rigoureuse et transparente, le Conseil a choisi Marseille, France, comme ville d'accueil du Congrès de 2020<sup>18</sup>. Il a créé le Comité préparatoire du Congrès, lequel comprend le pays hôte, pour l'aider à superviser et à donner des orientations stratégiques sur les préparatifs du Congrès. En raison de la pandémie de Covid-19, les préparatifs du Congrès ont dû être modifiés afin de tenir compte des limitations imposées.

Suite aux propositions faites par les Membres de l'UICN et les membres des Commissions concernées, le Conseil a désigné les candidats aux postes de Président, de Trésorier et de Présidents des six Commissions de l'UICN<sup>19</sup>. Sur recommandation du précédent Conseil (2012-2016), deux candidatures à la présidence ont été présentées, les candidats devant pouvoir offrir à l'Union les compétences et l'expérience nécessaires pour exercer une influence auprès de grands acteurs politiques et économiques et pour apporter de nouvelles ressources. En 2017, un nouveau mandat<sup>20</sup> a été défini pour le poste de Trésorier, celui-ci pouvant désormais provenir de n'importe quelle région du monde. En vue des élections lors du prochain Congrès, de nouveaux mandats<sup>21</sup> pour les postes de Conseillers régionaux ont également été adoptés en 2019.

Le Conseil de l'UICN a soumis 11 motions relatives au Programme aux Membres de l'UICN pour vote lors du Congrès. Elles vont d'un appel visant à promouvoir des solutions intégrées pour faire face au changement climatique et à la crise de la biodiversité au renforcement de l'Alliance urbaine de l'UICN, en passant par l'élaboration d'une politique sur le capital naturel. Le Conseil a également soumis 12 motions sur la gouvernance contenant des propositions d'amendements aux Statuts de l'UICN, notamment plusieurs améliorations à apporter au processus des motions et l'inclusion d'autorités infranationales dans la structure des Membres de l'UICN. La liste des motions figure dans l'annexe 3 ci-dessous.

## **VI. Appui au Directeur général pour communiquer les objectifs, la politique et le Programme de l'UICN à la communauté mondiale**

Les membres du Conseil de l'UICN, à la demande du Directeur général, s'engagent à communiquer au public les objectifs et la politique de l'UICN. En 2017, le Conseil a recommandé à la Directrice générale d'identifier des opportunités pour impliquer les Conseillers régionaux dans des événements de haut-niveau afin de leur permettre de collaborer plus efficacement avec les Membres de l'UICN<sup>22</sup>.

Au cours de la période 2016-2021, les membres du Conseil ont consacré beaucoup de temps à des événements mondiaux, régionaux et nationaux. Ils ont notamment participé à des Comités nationaux et régionaux ainsi qu'à des Forums régionaux sur la conservation, et apporté leur soutien au Président et au Directeur général lors de visites dans leur pays/région. Suite à une décision du Conseil de l'UICN, un petit montant a été prévu dans le budget annuel de l'UICN pour soutenir la participation des Conseillers régionaux à des réunions des Comités nationaux et régionaux et à d'autres événements importants organisés dans leur région.

---

<sup>18</sup> Cf. [Décision du Conseil C94/21](#)

<sup>19</sup> Cf. [Décision du Conseil C98/5](#)

<sup>20</sup> Cf. [Décision du Bureau B73/1](#)

<sup>21</sup> Cf. [Décision du Bureau B/XVI](#), 1 juillet (en anglais uniquement)

<sup>22</sup> Cf. [Décision du Conseil C93/13](#)



Les membres du Conseil ont également apporté leur soutien et leur expertise à des délégations de l'UICN lors de réunions multilatérales afin de souligner auprès de la scène politique internationale l'importance de l'utilisation et de la gestion durables des ressources naturelles et de la biodiversité, et la nécessité d'une action mondiale ciblée. Parmi les réunions auxquelles ils ont participé figuraient des forums de haut niveau des Nations Unies, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la CITES, la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

## VII. Recommandations pour le prochain Conseil

Le document *External Review of Aspects of IUCN's Governance* (Évaluation externe des aspects de la gouvernance de l'UICN) a jeté les bases des travaux du prochain Conseil. La reconstruction des structures de gouvernance de l'Union et le renforcement des activités du Conseil devraient être une priorité pour permettre de faire de l'UICN une Union plus robuste et plus résiliente, capable de répondre aux défis en constante évolution du monde de la conservation.

Pour tirer le meilleur parti de la mission du Conseil consistant à définir l'orientation stratégique de l'Union, une [motion](#) parrainée par le Conseil de l'UICN demande au prochain Conseil d'entamer un processus de planification stratégique afin d'élaborer une vision et un plan stratégiques sur 20 ans pour l'Union, ce qui permettra de dresser une feuille de route précise afin que l'Union remplisse de manière concrète et efficace les objectifs qui lui ont été confiés.

Si la pandémie de Covid-19 a eu des répercussions non seulement sur le travail de nos Membres, des membres de nos Commissions et du Secrétariat, elle a également eu une incidence sur les travaux du Conseil dans de nombreux domaines. Il est à l'évidence nécessaire que le prochain Conseil, sur la base des attributions du Conseil et de ses relations internes et externes, trouve de nouveaux moyens d'optimiser l'efficacité de ses activités. Pour compléter l'efficacité accrue des travaux du Conseil, il importe de renforcer l'efficacité de l'Union dans sa réaction à des situations exceptionnelles comme la pandémie de Covid-19. Nous recommandons au prochain Conseil de revoir et éventuellement d'amender les Statuts de l'UICN afin de rendre l'Union plus souple et réactive face à des défis imprévus nécessitant une action urgente.

Pour que le Conseil puisse diriger efficacement l'Union en s'appuyant sur les principes de gouvernance et les meilleures pratiques en la matière, il conviendra de prendre des mesures à moyen terme pour accroître les compétences au sein du Conseil en renforçant l'accès à des compétences indépendantes. Au nombre des solutions possibles figure la mise en place d'un mécanisme d'évaluation des membres du Conseil à l'aune des objectifs établis ou un recensement des compétences et de l'expertise nécessaires pour se conformer à l'orientation stratégique de l'Union. Lors de la consolidation des compétences du Conseil, il conviendra de prendre en considération le renforcement du contrôle financier, en particulier en ce qui concerne l'expertise financière du Comité des finances et audit, en accordant une attention particulière à la gestion des risques. Il importe également que le Secrétariat évite de s'engager dans des domaines sensibles en matière de contrôle.

En s'appuyant sur le travail de collaboration mis en place pour élaborer le nouveau programme **Nature 2030**, dans l'esprit de la Charte Un seul Programme, il conviendrait que le prochain Conseil continue à collaborer avec toutes les composantes de l'Union. Il serait judicieux qu'il exerce son rôle en matière d'orientation stratégique de l'Union en se fondant sur la nouvelle structure à long terme pour garantir l'alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et sur le Cadre mondial de la

biodiversité pour l'après-2020. Enfin, il importe que le Conseil s'appuie sur le programme « La nature, notre avenir », ainsi sur les répercussions de la pandémie, pour continuer à insister sur l'importance de la nature et sur le lien fondamental entre l'homme et la nature.

Pour tirer le meilleur parti de l'atout exceptionnel que représentent les Membres de l'UICN, il conviendrait que le prochain Conseil continue d'améliorer ses relations avec les Membres afin de renforcer leur mobilisation et d'accroître leur contribution à l'expertise collective de l'Union. Le processus de Planification stratégique examinera si de nouveaux modèles d'adhésion devront être élaborés afin de répondre aux exigences stratégiques.

Comme indiqué dans l'évaluation externe, il est essentiel que le Conseil et la direction aient une conception plus précise et partagée de la portée et de l'importance du contrôle. Bien que nous ayons fait quelques progrès en la matière, nous recommandons d'appeler à un engagement en faveur d'une communication claire, transparente et respectueuse, gage d'une relation fructueuse entre les instances de gouvernance. Le travail du Conseil est dynamique, stimulant et tourné vers l'avenir, et la volonté des différentes parties de l'Union de collaborer est essentielle à la réalisation de la mission de l'UICN : « Influencer, encourager et aider les sociétés à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et assurer que les ressources naturelles soient utilisées d'une manière équitable et durable ».

## Composition, structure et activités du Conseil de l'UICN sur la période 2016–2021

Le Conseil de l'UICN se compose du [Président](#), du [Trésorier](#), du [Conseiller de l'État dans lequel l'UICN a son siège](#) (Suisse), de [vingt-huit Conseillers régionaux](#), des [Présidents des six Commissions de l'UICN](#) et du [Conseiller supplémentaire nommé](#) (voir annexe 2 ci-dessous).

Tous les membres du Conseil de l'UICN ont été élus par le Congrès de 2016, à l'exception du Conseiller de l'État dans lequel l'UICN a son siège, du Conseiller supplémentaire nommé et des deux membres du Conseil suivants :

- M. Nihal Welikala (Sri Lanka/Royaume-Uni), nommé par le Conseil de l'UICN en avril 2018 au poste de Trésorier, suite à la démission de M. Patrick de Heney (Suisse/Royaume-Uni) ;
- Mme Natalia Danilina (Fédération de Russie), nommée par le Conseil de l'UICN en décembre 2018 suite au décès de M. Rustam Sagitov.

Lors du Congrès de 2021, en septembre 2021, le Conseil de l'UICN aura tenu 16 réunions. Numérotées de la 91<sup>e</sup> à la 105<sup>e</sup>, ces réunions auront compris sept réunions ordinaires (semestrielles) tenues en présentiel, deux courtes réunions en présentiel dont l'une s'est tenue immédiatement après la clôture du Congrès 2016 à Hawaii et l'autre avant l'ouverture du Congrès 2021 à Marseille, et sept réunions en visioconférence<sup>23</sup>.

Les réunions ordinaires ont eu lieu au Centre de conservation de l'UICN à Gland, à l'exception de la 95<sup>e</sup> réunion qui a été accueillie par le gouvernement de la province autonome spéciale de Jeju, République de Corée, à l'occasion du 2<sup>e</sup> *World Leaders Conservation Forum* (Forum mondial des dirigeants pour la conservation).

Établi par le Conseil de l'UICN, le Bureau est composé du Président, du Trésorier, de deux Vice-présidents, d'un Président de Commission, de deux Conseillers régionaux, des Présidents des trois comités permanents du Conseil (le Comité des finances et audit, le Comité institutionnel et de gouvernance et le Comité du Programme et des politiques) et du Directeur général (sans droit de vote). Entre mai 2017 et août 2021, le Bureau aura tenu vingt-cinq réunions, numérotées de 69 à 96, dont neuf en présentiel et les autres en visioconférence.

Toutes les [décisions du Conseil et du Bureau adoptées en réunion](#) (en présentiel ou en visioconférence) ou [par courrier électronique entre les réunions du Conseil](#), peuvent être consultées sur le site web public de l'UICN dans les trois langues officielles de l'Union (anglais, français et espagnol). Depuis la mise à jour par le Conseil de sa [Politique sur la transparence](#) en 2016, les [documents](#) établis pour les réunions du Conseil et du Bureau (en présentiel et en visioconférence) ainsi que les [comptes rendus résumés](#) de ces réunions ont été publiés sur le site web public de l'UICN. Les comptes rendus résumés ont été publiés dans les trois langues officielles mais les documents n'ont été publiés que dans leur version originale (le plus souvent en anglais).

Quatre [Vice-présidents](#) épaulent le Président en lui donnant des avis ; ils l'aident également dans la gestion des réunions du Conseil et l'évaluation du Directeur général et siègent au Comité d'éthique du Conseil.

---

<sup>23</sup> Organisées entre août 2020 et juin 2021. La 101<sup>e</sup> réunion du Conseil s'est tenue en novembre 2020 en deux sessions organisées à deux dates distinctes.

Chaque membre du Conseil siège à l'un des trois comités permanents du Conseil. Le Conseil a également créé les organes temporaires suivants : le Comité préparatoire du Congrès, le Groupe de travail sur les motions, le Comité des nominations, le Comité de planification de la succession et le Comité de recherche du Directeur général. Le Conseil a nommé M. Peter Cochrane en tant que Point focal mondial pour les océans.

Les comités permanents ont créé des groupes d'étude chargés de tâches spécifiques et limitées dans le temps, comme le Groupe d'étude sur le changement climatique, le Groupe d'étude sur le secteur privé, le Groupe d'étude sur le milieu urbain, le Groupe d'étude sur le retrait des résolutions, le Groupe d'étude sur la conservation et les droits de l'homme, le Groupe d'étude sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, le Groupe d'étude sur la planification financière après 2020 et le Groupe d'étude conjoint CFA/CIG sur les cotisations des Membres. En plus des réunions organisées dans le cadre des réunions ordinaires du Conseil, les comités permanents du Conseil et leurs groupes d'étude se sont acquittés de leur mission par le biais de réunions virtuelles ou de courriels.

Les membres du Conseil ont joué un rôle actif entre les réunions du Conseil, en consacrant beaucoup de temps à des événements mondiaux, régionaux et nationaux, notamment aux Comités nationaux et régionaux et aux Forums régionaux sur la conservation, ou en faisant partie des délégations de l'UICN à des réunions multilatérales, ou encore en apportant leur soutien au Président et au Directeur général lors de visites dans leur pays/région. Suite à une décision du Conseil de l'UICN, un petit montant a été prévu dans le budget annuel de l'UICN pour soutenir la participation des Conseillers régionaux à des réunions des Comités nationaux et régionaux et à d'autres événements importants organisés dans leur région.

## CONSEIL DE L'IUCN 2016-2021

### PRÉSIDENT :

M. ZHANG Xinsheng, Chine

### TRÉSORIER :

M. Nihal Welikala, Sri Lanka et Royaume-Uni<sup>24</sup>

### PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS :

#### Commission de la gestion des écosystèmes

Mme Angela Andrade, Colombie

#### Commission de l'éducation et de la communication

M. Sean Southey, Canada/Afrique du Sud

#### Commission des politiques environnementales, économiques et sociales

Mme Kristen Walker Painemilla, États-Unis

#### Commission de la sauvegarde des espèces

M. Jon Paul Rodriguez, Venezuela

#### Commission mondiale du droit de l'environnement

M. Antonio Herman Benjamin, Brésil

#### Commission mondiale des aires protégées

Mme Kathy MacKinnon, Royaume-Uni

### CONSEILLERS RÉGIONAUX :

#### Afrique

M. Mamadou Diallo, Sénégal

Mme Jesca Eriyo Osuna, Uganda

M. Ali Kaka, Kenya

Mme Jennifer Mohamed-Katerere, Afrique du Sud

#### Méso-Amérique et Amérique du Sud

M. Lider Sucre, Panama

M. Marco Vinicio Cerezo Blandon, Guatemala

M. Carlos Cesar Durigan, Brésil

Mme Jenny Gruenberger, Bolivie

#### Amérique du Nord et Caraïbes

M. John Robinson, États-Unis

M. Rick Bates, Canada

M. Sixto J. Inchaustegui, Rép. dominicaine

#### Asie du Sud et de l'Est

M. Amran Hamzah, Malaisie

M. Masahiko Horie, Japon

M. Malik Amin Aslam Khan, Pakistan

M. Mangal Man Shakya, Népal

M. Youngbae Suh, République de Corée

#### Asie de l'Ouest

Mme Shaikha Salem Al Dhaheri, EAU

M. Said Ahmad Damhoureyeh, Jordanie

M. Ayman Rabi, Palestine

#### Océanie

M. Andrew Bignell, Nouvelle-Zélande

M. Peter Michael Cochrane, Australie

Mme Ana Elizabeth Tiraa, Îles Cook

#### Europe de l'Est, Asie centrale et Asie du Nord

Mme Natalia Danilina, Russie<sup>25</sup>

M. Michael Hošek, République tchèque

Mme Tamar Pataridze, Géorgie

#### Europe de l'Ouest

Mme Hilde Eggermont, Belgique

M. Jonathan Hughes, Royaume Uni

M. Jan Olov Westerberg, Suède

### CONSEILLER DE L'ÉTAT DANS LEQUEL SE TROUVE LE SIÈGE DE L'IUCN :

M. Norbert Baerlocher, Suisse

### CONSEILLER SUPPLÉMENTAIRE NOMMÉ :

M. Ramiro Batzin Chojoj, Guatemala<sup>26</sup>

### DIRECTEUR GÉNÉRAL :

M. Bruno Oberle<sup>27</sup>

<sup>24</sup> Nommé par le Conseil de l'IUCN en avril 2018 suite à la démission de M. Patrick de Heney, Suisse/Royaume-Uni, lequel avait été élu par le Congrès de 2016.

<sup>25</sup> Nommée par le Conseil de l'IUCN en décembre 2018 suite au décès de M. Rustam Sagitov, lequel avait été élu par le Congrès de 2016.

<sup>26</sup> Nommé par le Conseil de l'IUCN en mai 2018.

<sup>27</sup> Depuis le 13 juillet 2020, suite à sa nomination en juin 2020. Lors de sa nomination par le Conseil de l'IUCN, Mme Grethel Aguilar occupait les fonctions de Directrice générale par intérim depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019 suite au départ de Mme Inger Andersen, Directrice générale depuis janvier 2015.

## Motions parrainées par le Conseil soumises au Congrès

### Programme

1. Principes de l'UICN sur la biologie de synthèse et la conservation de la biodiversité
2. Archivage des résolutions et recommandations obsolètes et futurs examens des politiques
3. Élaborer et appliquer un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 transformateur et efficace
4. Partenariats et adoption d'une Typologie mondiale des écosystèmes
5. Développement d'une approche standardisée pour mettre en œuvre des Solutions basées sur la nature pour répondre aux défis sociétaux
6. Promouvoir le leadership de l'UICN dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes 2021-2030
7. Renforcer l'Alliance urbaine de l'UICN
8. Vers une politique sur le capital naturel
9. Protéger les défenseurs des droits de l'homme et des peuples et les lanceurs d'alerte dans le contexte de l'environnement
10. Changement climatique et crise de la biodiversité - un appel à l'action
11. Transformer les systèmes alimentaires mondiaux grâce à une gestion durable des terres alignée sur les ODD des Nations Unies

*La liste ci-dessus fait référence aux motions approuvées par le Conseil en vue de leur soumission au Congrès, conformément à la Décision du Bureau B/78/2 du 19 août 2019. La liste ci-dessous contient ces mêmes motions telles qu'approuvées par le Groupe de travail sur les motions et après consultation des Membres au cours de discussions en ligne. Les différences de titres de plusieurs de ces motions sont le fruit de ce processus de révision.*

1. Motion 075 : Principes de l'UICN sur la biologie de synthèse et la conservation de la biodiversité
2. Motion 001 : Archivage des Résolutions et Recommandations qui répondent aux critères de suppression, pour consolider les politiques et les examens futurs
3. Motion 040 : Élaborer et appliquer un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 transformateur et efficace
4. Motion 074 : Partenariats et adoption d'une Typologie mondiale des écosystèmes
5. Motion 073 : Promotion de la Norme mondiale de l'UICN sur les Solutions fondées sur la nature
6. Motion 042 : Promouvoir le leadership de l'UICN dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes 2021-2030
7. Motion 081 : Appel en faveur des programmes pour la Nature dans les villes et Renforcer l'Alliance urbaine de l'UICN
8. Motion 062 : Vers une politique sur le capital naturel
9. Motion 039 : Protéger les défenseurs des droits de l'homme et des peuples et les lanceurs d'alerte dans le contexte de l'environnement
10. Motion 034 : [Changement climatique et crise de la biodiversité] [Promouvoir des solutions intégrées pour faire face au changement climatique et aux crises qui frappent la biodiversité]
11. Motion 004 : Transformer les systèmes alimentaires mondiaux grâce à une gestion durable des terres, alignée sur les ODD de l'ONU

## Gouvernance

Motion	Titre
A	Inclure les autorités infranationales dans la structure de l'UICN
B	Élection des Conseillers régionaux résidant en territoires dépendants
C	Création d'un poste élu de Conseiller autochtone
D	Modification du terme « Conseiller régional »
E	Amélioration du processus des motions pour protéger l'indépendance intellectuelle du travail basé sur le savoir et les données factuelles réalisé par les Commissions et le Secrétariat de l'UICN
F	Rôle des Commissions dans les Comités nationaux et régionaux
G	Clarification des conditions pour la réadmission d'anciens États Membres
H	Création, règles de fonctionnement et supervision des Comités nationaux, régionaux et interrégionaux
I	Fonctions du Trésorier de l'UICN
J	Élaboration d'une nouvelle Vision stratégique sur 20 ans comprenant une Stratégie financière et un Plan stratégique pour l'Union
K	Amélioration du processus des motions pour limiter le nombre d'abstentions afin qu'une motion soit adoptée
L	Amélioration du processus des motions concernant la majorité requise pour adopter les motions